

LUMIÈRES À DÉTECTION DE PRÉSENCE EN IMMEUBLE : FONCTIONNEMENT, PRIX ET RÈGLES

ven 02/11/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Afin d'automatiser les lumières d'une copropriété, au moins pour les parties communes intérieures et/ou extérieures, il est possible d'installer un éclairage équipé d'un détecteur de présence. Cela permet de faire des économies de consommation, mais également de sécuriser la copropriété contre d'éventuelles personnes mal intentionnées puisque les lumières s'allumeront dès lors que le système de détection de présence repérera un mouvement : qu'il s'agisse d'un humain ou d'un animal.

Le déclenchement des lumières

Il existe différents types de **déclenchement d'allumage**, comme les interrupteurs électriques, les lampes tactiles, ou encore les systèmes de minuterie électrique. Pour des parties communes en copropriété, afin de réaliser des économies d'énergie, les lumières à détection de présence sont une solution qui permet de ne déclencher l'éclairage que lorsqu'il est réellement nécessaire.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

